

NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2021/014

Genève, le 29 janvier 2021

CONCERNE :

Consultation sur la Vision 2030 de l'ICCWC

1. L'objet de la présente Notification est d'entamer une consultation avec les Parties et autres acteurs externes sur la "Vision à l'horizon 2030 de l'ICCWC", actuellement en cours de développement par le Secrétariat CITES et ses partenaires du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC).
2. La Vision à l'horizon 2030 de l'ICCWC s'inscrit dans le prolongement des travaux du Consortium au-delà de 2020, comme le met en avant le paragraphe 39 du document [CoP18 Doc. 15.5](#), *Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC)*.
3. Pour faciliter la prise en compte des besoins des Parties dans le développement de la Vision à l'horizon 2030 de l'ICCWC, les Parties et acteurs externes sont invités à contribuer au processus de développement en remplissant un questionnaire en ligne créé à cet effet. Cette contribution sera également utile aux travaux du Secrétariat prévus au paragraphe 9 b) de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP18), *Application de la Convention et lutte contre la fraude*.
4. Les Parties et acteurs externes sont invités à compléter le questionnaire en ligne, disponible en anglais, français et espagnol, au plus tard avant le **1 mars 2021**. Pour accéder au questionnaire en ligne, cliquer [ici](#). Voir aussi :



5. Toute question concernant la Vision à l'horizon 2030 de l'ICCWC peut être adressée au Secrétariat CITES à : info@cites.org.